

## PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2015-2020

# STRATÉGIE D'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE OU À RISQUE DE LE DEVENIR

La Stratégie relève d'une responsabilité partagée de tous les programmes-services des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Son implantation s'articule dans une mise en œuvre de moyens cliniques et de mesures organisationnelles adaptés aux enjeux régionaux de santé et de services sociaux, permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

### L'implantation de la Stratégie permettra aux établissements :

La Stratégie s'inscrit en lien avec le Plan stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'un des objectifs vise à intensifier l'offre de services en itinérance.

- d'assurer le repérage, l'évaluation des besoins et l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;
- de développer une offre de services et une organisation de services définies, adaptées à leur réalité et basées sur les meilleures pratiques afin de prévenir le passage à la rue ou d'en favoriser la sortie;
- de mobiliser et de dynamiser l'ensemble des programmes-services dans l'atteinte des objectifs poursuivis;
- de mettre en place et de consolider des collaborations formelles entre les intervenants du réseau, entre les différentes régions lorsque requis et avec les partenaires du milieu communautaire.

#### Étape 1

Mettre en place une structure de travail pour coordonner la démarche

#### Avoir une vision commune du processus d'implantation de la Stratégie sur le plan régional

- Élaborer un plan de travail;
- Intégrer au sein de la structure de travail un représentant de chacun des programmes-services;
- Consulter d'autres partenaires clés pour mettre à profit leur expertise.

#### Étape 2

Disposer d'une lecture commune du phénomène de l'itinérance ainsi que de la prestation et de l'organisation des services sur le territoire

#### Avoir une compréhension commune du phénomène de l'itinérance sur le territoire par l'ensemble des acteurs impliqués dans la structure de travail

- S'approprier les données disponibles pour définir le profil des personnes en situation d'itinérance;
- Établir un portrait des services disponibles sur le territoire répondant aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

#### Étape 3

Procéder à une analyse diagnostique

#### Avoir une analyse plus approfondie des enjeux spécifiques de la prestation des services de santé et des services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

- Dégager les principaux obstacles rencontrés, revoir les situations de transition, les écarts entre les orientations ministérielles et l'offre de services effective sur le plan régional, ainsi que les principaux éléments de succès observés dans la prestation des services.

#### Étape 4

Mettre en place des mesures qui assurent l'accessibilité, la qualité et la continuité des services aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

#### Repérer, évaluer et accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

- Déployer des outils cliniques pour assurer le repérage et l'évaluation des besoins;
- Identifier et implanter des mesures d'accompagnement dans l'ensemble des programmes-services;
- Sensibiliser et former le personnel à l'adoption de bonnes pratiques.

#### Identifier et mettre en œuvre des solutions au regard des priorités convenues sur le plan régional

- Identifier des priorités régionales afin de combler les écarts entre les besoins réels et les services donnés;
- Définir des mesures organisationnelles intégrant les différents acteurs concernés afin de répondre aux enjeux prioritaires;
- Actualiser les actions nécessaires dans le respect des rôles et responsabilités convenus;
- Informer les partenaires concernés des mesures à déployer.